

Le Québec et les changements climatiques, un défi pour l'avenir

Plan d'action 2006-2012

ACTIONS VISANT LA RÉDUCTION OU L'ÉVITEMENT D'ÉMISSIONS DE GES AU QUÉBEC

Actions	Potentiel de réduction/d'évitement de GES total en 2012
Énergie	
1. Mettre en place un programme de financement visant l'efficacité énergétique pour les particuliers, les industries, les institutions, les commerces et les municipalités québécoises.	600 kt
2. Amender le Code de construction du Québec de façon à améliorer la performance énergétique des nouveaux bâtiments et habitations construits au Québec à compter de 2008.	50 kt
Transport	
3. Utiliser les leviers d'intervention nécessaires afin que les manufacturiers de véhicules légers vendus au Québec respectent une norme d'émissions de GES à partir de 2010.	1 700 kt
4. Viser à ce que les distributeurs d'essence fournissent 5 % d'éthanol dans l'ensemble de leurs ventes de carburants d'ici 2012.	780 kt
5. Inciter les municipalités du Québec à adopter un règlement pour contrer les effets de la marche au ralenti des véhicules d'ici 2010.	210 kt
6. Favoriser le développement et l'utilisation du transport collectif des personnes.	100 kt
7. Favoriser le développement et l'utilisation de modes de transport alternatifs.	30 kt
8. Favoriser l'implantation de projets intermodaux pour le transport des marchandises.	80 kt
9. Mettre sur pied un programme de soutien à la pénétration de l'innovation technologique en matière d'efficacité énergétique dans le transport des marchandises.	900 kt
10. Adopter une réglementation qui rendra obligatoire l'activation des limiteurs de vitesse sur tous les camions ainsi que le réglage de la vitesse maximale de ces véhicules à 105 km/h.	330 kt
Industrie	
11. Négocier des ententes volontaires de réduction de GES avec le secteur industriel québécois.	940 kt
12. Mettre en œuvre le Règlement sur les halocarbures.	700 kt
Matières résiduelles	
13. Mettre en œuvre le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles.	500 kt
14. Soutenir financièrement le captage des biogaz provenant des lieux d'enfouissement non assujettis au Règlement.	2 500 kt
Agriculture	
15. Mettre en place un programme d'aide pour le traitement du lisier et la valorisation énergétique de la biomasse agricole.	300 kt

Leadership gouvernemental	
16. Améliorer, d'ici 2010, l'intensité énergétique dans les bâtiments publics de 10 à 14 % sous le niveau de 2003 et réduire de 20 % la consommation de carburant dans les ministères et organismes publics.	150 kt
17. Exiger que chaque ministère développe d'ici 2008 un programme visant à réduire les émissions de GES occasionnées par les déplacements de ses employés pour se rendre au travail.	20 kt
Sensibilisation du public	
18. Lancer une campagne de sensibilisation du public sur les solutions à la problématique des changements climatiques.	100 kt
19. Implanter un programme de formation pour les entreprises et les organismes québécois sur les différents systèmes de crédits de CO ₂ .	-
Recherche, développement et déploiement de nouvelles technologies	
20. Instaurer un programme pour soutenir la recherche et l'innovation technologique visant la réduction et la séquestration de GES.	-
Total :	9 990 kt

ACTIONS VISANT L'ADAPTATION DU QUÉBEC AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Actions
Santé
21. Instaurer des mécanismes qui permettront de prévenir et d'atténuer les impacts des changements climatiques sur la santé.
Environnement
22. Consolider les réseaux de surveillance du climat, des ressources hydriques et des eaux souterraines.
23. Expérimenter des moyens d'atténuer les impacts de la fonte du pergélisol sur les infrastructures de transport.
24. Déterminer la vulnérabilité des forêts québécoises et du secteur forestier aux changements climatiques et intégrer les effets anticipés de ces changements dans la gestion forestière.